

PENSER LA PLACE DE LA VOITURE DANS LA MÉTROPOLE

Notre majorité a toujours agi pour favoriser le recours aux transports collectifs et écologiques. Développement du réseau de transports publics collectifs, accompagnement de la pratique du vélo, ouverture de nouvelles zones piétonnes, les modes de déplacements peu ou pas polluants doivent être sans cesse facilités et rendus financièrement accessibles à tous.

C'est la raison pour laquelle, élus communistes, nous défendons la gratuité des transports publics collectifs. Quand le prix du litre de gasoil avoisine les 2 €, cette mesure reste la meilleure alternative à l'usage de la voiture pour tous nos concitoyens.

Aujourd'hui, une immense majorité d'entre eux reste malgré tout obligée d'utiliser sa voiture pour se rendre au travail, pour vivre. Face à cet enjeu

social, il nous faut penser la place de la voiture en ville et notamment la question du stationnement.

A ce sujet, élus communistes, nous saluons le choix politique réalisé par notre collectivité de ramener le service public du stationnement dans le giron public. Cet acte de reconquête face aux intérêts privés va permettre davantage de transparence et de contrôle. A l'appui de nouveaux investissements (rénovation du parking Saint-Louis, création de parkings aériens, etc), il va se réaliser au bénéfice de l'usager.

Elus communistes, nous serons vigilants quant aux évolutions de tarifs et de périmètre du stationnement réglementé afin qu'elles demeurent socialement justes. Nous serons également vigilants aux modalités d'instauration d'une Zone à

Faibles Emissions (ZFE) dans notre métropole. Voulu par Macron, cette mesure est une mesure d'écologie punitive, elle est antisociale. Avec la mise en place de cette ZFE, ce serait au moins 1 véhicule sur 4 qui n'aurait pas le droit de rouler dans le centre-ville de Brest. C'est inadmissible !

Oui, il faut agir pour améliorer la qualité de l'air mais cela ne peut se faire sur le dos des plus modestes.

Le groupe des élus communistes

Eric GUELLEC, Mathilde MAILLARD, Jacqueline HERE, Jean-Michel LE LORC'H, Sandra LE ROUX, Taran MAREC, Anne-Catherine CLEUZIOU, Claudie BOURNOT-GALLOU